DASLV
DVJ
Pro.
www.daslv.com daslv@orange.fr
Danse Ambiance Sound Light Video

DJ
CERTIFIÉ
PROFESSIONNEL
Marque déposée à l'I.N.P.I

- Charte Qualité -

Voici la charte qualité DJ CERTIFIÉ PRO à laquelle le prestataire/DJ qui a souscrit à ce label s'est engagé à respecter.

A/ ADMINISTRATIF

1/ Etre animateur/ DJ généraliste spécialisé en soirée dansante Public et Privée.
2/ Exercer cette activité déclarée.
3/ Avoir souscrit à une assurance civile professionnelle et valide à ce jour.

B/ MATERIEL

1/ Disposer d'un matériel de qualité professionnel aux normes de sécurité.
2/ Présentable (esthétique, propre, dépoussiérée).
3/ Devanture de sono (support esthétique).
4/ Disposer d'un matériel de secours nécessaire afin d'assurer la prestation.
5/ Câbles et fils aux normes de sécurité et fixés au sol ou pied(s).

C/ COMMERCIAL

1/ Rencontrer son client minimum 1 fois avant la date de l'évènement.
2/ Tenue vestimentaire irréprochable lors de l'entretien avec son client.
3/ Ponctualité et Politesse irréprochable.
4/ Etre à l'écoute du client et le conseiller sur son projet.
5/ Savoir présenter ses services avec le maximum de précisions.
6/ Etablir un devis avec toutes les précisions du contenu de votre prestation.
7/ Etablir un contrat en 2 exemplaires (le client et vous).
8/ Etre à la disposition de son client pour le conseiller et le renseigner pour toutes ses questions concernant son projet (Musique, jeux etc).
9/ Accepter la Play-liste du client concernant les musiques qu'il souhaiterait à sa soirée.
10/ Dans le cas où l'animateur est une autre personne, le client doit être avisé et devront se rencontrer avant la prestation.
11/ Le tarif de la prestation doit être cohérant par rapport à la qualité du service proposé et doit être compétitif vis-à-vis de ses confrères locaux.
12/ Avoir un entretien téléphonique ou rencontrer de nouveau son client maximum 8 jours avant la date de la prestation afin de faire le point sur les derniers détails.

D/ LA PRESTATION

1/ Ponctualité lors la livraison et l'installation du matériel.
2/ Fin de l'installation du matériel maximum 30 minutes avant le début de la représentation.
3/ Faire le point avec le traiteur ou responsable de la restauration sur toutes les animations prévues pendant le repas (par les invités ou vous-même).
4/ Pour toutes animations (jeux ou autres...) présentées par le prestataire, le client doit être informé de la nature de chaque jeu et des éventuels gages.
5/ Etre courtois et respectueux avec tous les invités et les intervenants liés à l'évènement (traiteur, serveur, photographe...).
6/ Respecter le contrat d'engagement signé avec le client.
7/ Respecter les consignes, annonces et play-liste que le client vous aura confié.
8/ Respecter le niveau sonore en fonction de la salle et des convives.
9/ Disposer d'un large choix musical afin de satisfaire toutes les générations.
10/ Adapter sa programmation musicale en fonction des invités.
11/ Etre à l'écoute de toutes suggestions musicales lors de la prestation aussi bien des invités que du client.
12/ Ne pas consommer d'alcool ou tous types de produits stupéfiants lors de la prestation.
13/ La politesse, la courtoisie et la discrétion seront irréprochables lors de la prestation.
14/ Porter une tenue vestimentaire irréprochable et adaptée.
15/ La régie devra être équipée d'un extincteur du type CO^2 à portée de main.
16/ Elle devra disposer d'un sectionneur d'urgence type coup de poing à portée de main.
17/ Tous les équipements devrons répondre aux normes et être classés minimum M1.
18/ Les structures mécaniques devrons être certifiées par le contrôle techique SOCOTEC.
19/ Un décibelmètre sera utilisé pour appréhender et justifier le niveau sonore par rapport aux salles équipées de limiteur.
Le décret du 7 août 2017, limite à 103 dB(A) contre 105 dB(A) précédemment.

En cas de non-respect des clauses ci-dessus, l'agrément au Label "DJ CERTIFIÉ PRO" peut être résilié immédiatement et définitivement.

Authenticité de cette charte :

Le prestataire/DJ qui vous a remis ce document doit être en possession d'une carte d'agrément personnalisée à son nom, comme celle-ci :

Danse Ambiance Sound Light Video
7 route du Diable de Saugy
71370 BAUDRIERES
Tél : (33) 385 415 844
Portable : (33) 667 200 763
Courriel : daslv@orange.fr
URL : https://dj71.net
https: //www.daslv.com

SIRET : 502 582 919 00010 APE : 9001Z

Multirisque Professionnelle (R.C.P.) MAFF ASSSURANCES S.A. 71075586F001